

Médico-social: la HAS a choisi les membres de la commission spécialisée

Article 29/06/2018 [POLITIQUE NATIONALE](#)

La HAS a annoncé les noms des membres de sa nouvelle commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CSMS), qui compte notamment le gériatre Claude Jeandel et deux directeurs d'Ehpad.

On connaît désormais les membres de la nouvelle commission réglementée de la Haute autorité de santé (HAS) relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, qui a été [officiellement créée le 12 juin](#).

La HAS les a détaillés le 28 juin dans un communiqué.

Comme c'était prévisible, [Anne-Marie Armanteras de Saxcé](#), membre du collège de la HAS, présidera cette commission, qui comptera également trois vice-présidents: Christian Saout, également membre du collège de la HAS, ainsi que deux vice-présidents issus du champ social et médico-social, précise-t-elle.

Voici la liste des membres de la CSMS, nommés pour trois ans:

Au titre de leurs compétences scientifiques ou techniques

On retrouve notamment:

- **Claude Jeandel**, gériatre et spécialiste en médecine interne, université de Montpellier I

Mais aussi deux directeur et directrice d'Ehpad:

- **Arnaud Dumont**, directeur de l'Ehpad Korian Thalatta à Ouistreham (Calvados)
- **Claude Pogu**, directrice de l'Ehpad public de l'Hôtel Dieu à Vertus (Marne)

Accompagnés de:

- **Marie-Cécile Bralet**, praticien hospitalier, chef de service, pôle ressource évaluation et réhabilitation psycho-sociale, centre hospitalier Isarien-établissement public de santé mentale (EPSM) de l'Oise
- **Flore Capelier**, juriste, conseillère technique à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, Paris
- **Anne Caron-Déglise**, magistrate, avocate générale à la Cour de cassation
- **Apolline Dareye**, directrice adjointe du pôle Rosa Luxembourg de Paris (exclusion)
- **Eve Gardien**, socio-anthropologue, maître de conférences, université Rennes II

- **Dominique Gillot**, sénatrice PS du Val-d'Oise, présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)
- **Marcel Jaeger**, professeur titulaire de la chaire travail social et intervention sociale au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
- **Alicia Jovin**, chargée de mission au pôle handicap de la Croix-Rouge française
- **Virginie Laporte**, responsable qualité et évaluation, Association Aides
- **Ludivine Marceau**, éducatrice auprès de personnes présentant un handicap mental et/ou psychique, association de formation et de promotion pour jeunes et adultes en recherche d'insertion
- **Marie-Paule Martin-Blachais**, directrice de l'École de protection de l'enfance de Chartres
- **Etienne Petitmengin**, secrétaire général du comité interministériel du handicap (CIH) jusqu'en septembre
- **Séverine Recordon-Gaboriau**, directrice du pôle accueil spécialisé de l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales des Deux-Sèvres (Adapei 79)
- **Patrick Salette**, directeur d'un institut d'éducation motrice, APF France Handicap
- **Christian Saout**, président de la commission évaluation économique et de santé publique (Ceesp) de la HAS
- **Maxime Thellier**, éducateur spécialisé
- **Claude Volkmar**, directeur général du centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) Auvergne-Rhône-Alpes

Au titre de leur qualité d'adhérents d'associations d'usagers

- **Anne-Laure Barlet**, membre de la fondation pour l'Aide à la recherche sur la SEP (Arsep)
- **Marie Geoffroy**, membre de Old Up
- **Carole Le Floch**, coordinatrice paire-aidante au conseil régional des personnes accueillies et/ou accompagnées d'Ile-de-France
- **Thibaud Saccol**, usager, protection de l'enfance

Membres suppléants ayant voix consultative de la commission

- **Marina Besseau**, chef du service protection des mineurs en danger et des majeurs vulnérables, conseil départemental de la Sarthe
- **Jean-Pierre Coudre**, directeur d'Atmosphère aides et soins à domicile
- **Robert Fischer**, représentant des usagers dans le champ des addictions, médiateur santé pair Centre thérapeutique résidentiel Kairos
- **Fabrice Gzil**, professeur de philosophie, Fondation Médéric Alzheimer
- **Juliette Laganier**, directrice générale du GIP Habitat et interventions sociales
- **Etienne Pot**, médecin de santé publique et conseiller médical du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), conseiller médical de la Fondation des amis de l'atelier
- **Fabienne Rudloff**, psychomotricienne, centre d'activité de jour La Salamandre, Ligue Havraise

- **Tristan Yvon**, association de personnes autistes pour une autodétermination responsable et innovante (association Ado'tiste).

Cette commission "a pour principale mission de fixer les orientations et de valider les travaux de la direction de la qualité de l'accompagnement social et médico-social (Diqasm)", cette direction étant elle-même "chargée d'élaborer les recommandations de bonnes pratiques relatives à l'inclusion sociale, la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes handicapées, des personnes âgées mais aussi de fixer le cadre d'évaluation des quelque 36.000 établissements et services sociaux et médico-sociaux", rappelle la HAS dans son communiqué.

La Haute autorité avait lancé en mars un appel à candidatures pour recruter des experts.

Mise en place d'un comité de concertation

Par ailleurs, la HAS avait également promis la mise en place d'un comité de concertation avec les acteurs du champ social et médico-social.

Ce comité, dans la lignée de l'ancien comité d'orientation stratégique (COS) de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), "sera consulté sur les projets de procédures, références et recommandations de bonnes pratiques dans les domaines social et médico-social et de façon générale potentiellement sur toute question portant sur l'évaluation des activités et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux", écrit la HAS dans son communiqué.

Il se réunira à la rentrée et "au minimum deux fois par an", précise-t-elle.

Les principales fédérations et associations représentant des Ehpad ou des personnes âgées (FHF, Fehap, Synerpa, Fnadepa, [Fnaqpa](#), AD-PA...) en font partie, selon la liste disponible sur [le site de la HAS](#).

vl/ab/cbe/vl

La rédaction